



UNION FEDERALE CGT DIR - Est

10 - 16 PROMENADE DES CANAUX BP 82120

54021 NANCY CEDEX

TÈL/FAX : 03 83 50 97 84 E MAIL : CGT.CGT.SYNDICATS.OH.DIRE@I-CARRE.NET

Nancy le 22 juin 2023

Déclaration CGT au CSA de la DIRE

Les replâtrages ne sont plus à l'ordre du jour !

Les annonces faites par le ministre de la fonction publique lors du rendez-vous salarial du 12 juin ont conduit la CGT et les autres organisations syndicales à quitter la réunion. **Pour la CGT, toutes les mesures sont loin de répondre aux revendications salariales et à la perte de pouvoir d'achat depuis juin 2010 qui s'élève désormais à plus de 16 % !**

La CGT exige des mesures générales pour la fonction publique au niveau du:

POINT D'INDICE

La CGT exige une première mesure immédiate de revalorisation du point d'indice au moins égale à 10 %, avec effet rétroactif et déclinaison pour la rémunération des contractuels et les pensions de retraite.

COÛT DE LA VIE / GRILLES DES SALAIRES

<http://equipementcgt.fr/spip.php?article9610>

La CGT revendique immédiatement : **le retrait de la loi retraites**

- la mise en place d'une indexation de la valeur du point sur l'augmentation du coût de la vie

- des mesures redonnant de l'ampleur à la grille salariale

Puis à court terme:

- la refonte et l'amélioration de la grille indiciaire

- l'octroi de points visant à mieux reconnaître les qualifications

- des mesures fortes pour parvenir à l'égalité salariale entre les femmes et les hommes

- un processus d'intégration des primes ayant un caractère de complément salarial dans le traitement brut

- la revalorisation du supplément familial et l'augmentation de l'indemnité de résidence

Au Ministère de l'Ecologie, suite au récent courrier CGT/PTRI sur la situation des personnels d'exploitation dans les services, le cabinet du Ministre a accordé une

audience le 21 juin à 14h00, une délégation de camarades militants des DIR a été reçue hier. Au-delà du mécontentement lié à la réforme des retraites, les raisons de la colère de vos agents d'exploitation portent sur :

- la recrudescence des accidents mortels (6 morts en service depuis décembre 2021) et des accidents graves depuis plusieurs mois.
- l'interrogation de la CGT sur le rôle que jouent les directeurs de DIR pour garantir l'intégrité physique et mentale des agents afin d'éviter les accidents sur les réseaux qui conduisent fatalement aux accidents entraînant la mort d'agents.
- La non-reconnaissance des personnels travaillant dans des conditions difficiles et qui devront désormais partir en retraite bien au-delà de 57 ans !

Les agents ont besoin d'un nouveau cadre qui prenne en compte tous les éléments que nous avons évoqué pour leur permettre de retrouver la satisfaction d'exercer les missions qui sont les leurs.

Cela passe par la reconnaissance :

- **Financière,**

- La revalorisation de la PTETE de l'AE au TSCDD spécialité EEI, soit 6000€ minimum par an et 8000€ par an pour les agents exerçant sur un réseau de plus de 70 000 véhicules par jour ou ayant un tunnel ou des conditions climatiques spécifiques. Pour les agents des voies navigables exerçant sur des barrages à aiguilles ou réalisant des opérations telles que plongées, hélitreuillages et pour les agents exerçant les « sauts d'échelles » pour le secteur maritime ;
- La revalorisation de la PSR à hauteur de 2755,80€ par an pour les AE et AEP, et 3592,80 € pour les CEEP ;
- La suppression de l'ISH et la mise en place d'une indemnité pour travail atypique hors du bornage des horaires ordinaires soit 275€ par jour pour le travail de nuit et dimanche, 150€ par jour pour le travail du samedi, 37,50€ pour le travail posté en 2x8, ces différentes indemnités peuvent être cumulées entre-elles ;
- La revalorisation de l'astreinte à 300€ minimum par semaine, 220€ minimum par week-end, 90€ minimum le dimanche et les jours fériés, 70€ minimum le samedi et 20€ minimum la nuit ;
- La reconstruction des grilles indiciaires améliorant la reconnaissance des qualifications ;
- L'intégration des primes pour le calcul au droit à pension ;
- Une augmentation de 10% de la valeur du point d'indice permettant le rattrapage de la perte du pouvoir d'achat et de l'inflation.
- La revalorisation du salaire minimum à 2000 € bruts mensuels, et l'augmentation des pensions de retraites ;

Mais aussi par une véritable reconnaissance au travers du statut des PETPE, sur des chantiers déjà revendiqués par la CGT depuis la création des DIR et qui n'ont toujours pas abouti :

- **Statutaire,**

- L'ouverture de véritables négociations sur le dossier statutaire du corps des personnels d'exploitation pour une réforme de progrès social favorable à tous, cela passe par le reclassement de tous les AE au C2, AEP au C3, tous les CEEP au C3+, avec un corps unique avec deux spécialités RBA et VN/PM ;
- La réouverture du dossier statutaire des TSDD, notamment sur le reclassement ;
- La suppression des CSA et des formations spécialisées et la remise en place des CHSCT, des CT et CAP en renforçant leurs prérogatives ;
- Une réelle prise en compte des conditions de travail afin d'améliorer l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail ;
- L'abandon de la loi de réforme des retraites 2023
- La reconnaissance de la pénibilité et de la dangerosité des missions que nous exerçons par :
 - L'octroi d'une bonification de 25 % du temps passé dans le service actif pour le corps des Personnels d'Exploitation des TPE ainsi que pour les agents du corps des TSDD de la spécialité EEI.
 - La délivrance de fiches et attestations d'exposition aux produits CMR et amiante, ainsi que l'attribution de l'allocation spécifique de cessation anticipée d'activité (ASCA) pour tous les personnels ayant été exposés.

Alors que la loi 3 D-S visant à liquider les services routiers de l'État à l'horizon 2024 au profit des collectivités « les mieux disantes » est en cours d'application à la DIR-Est, ces mesures sont plus que jamais urgentes.

Le service est transféré ou mis à disposition mais le risque routier demeure...

Pour la CGT, en matière de sécurité la pleine application du décret 82-453 est une priorité en particulier à la DIR-Est!

Pour toutes les raisons ci-dessus, en en particulier le non-retrait de la loi retraites, la CGT ne siègera pas dans ce CSA